

**PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2014
à 20 H 30 SALLE DES FETES DE PLAISANCE**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE
Le 14 AVRIL à 20 h 30**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de PLAISANCE sous la présidence de M. Jean LACOTTE, M. Pierre RICHIERO, puis M. Jérôme BETAILLE

En exercice 39
Présents 38
Pouvoirs 01
Votants 39
Délégués des communes :

Date de convocation : 7/04/2014

<u>BARDOU</u> -M. Michel CASTAGNET	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENE BRE -Mme Martine AGARD-DENUJEL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY	<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER pouvoir -Mme Françoise DUBOIS excusée
<u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL	<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean-Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Thierry GROSSOLEIL
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT excusée -M. Richard COMTE	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Pierre RICHIERO
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

ORDRE DU JOUR :

- Installation des nouveaux membres du Conseil Communautaire,
- Election du Président,
- Détermination nombre de vices présidents,
- Election des vices présidents,
- Vote des indemnités mensuelles de fonction,
- Détermination et élection des membres du bureau,
- Délégations et attributions du conseil au président,
- Election de la Commission d'Appel d'Offres,
- Désignation dans les organismes extérieurs (SYCOTEB, PGB, CIAS, SMBGD, ADT, -AGEDI, CNAS, Mission Locale, Espace Economie Emploi, Périgord Numérique),
- Questions diverses.

INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET ELECTION DU PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du conseil de communauté élus par les conseils municipaux se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Plaisance, sur convocation du 7 avril 2014 qui leur a été adressée par le président sortant, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires sus nommés.

Le Président remercie Madame le Maire de Plaisance pour la mise à disposition de la salle.

Il adresse ses félicitations à l'ensemble des élus nouvellement installés suite aux dernières élections municipales.

M. Jean LACOTTE, président sortant, après l'appel nominal, a déclaré installer Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires dans leurs nouvelles fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-2 du CGCT, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le doyen des membres du Conseil.

Le conseil a élu pour secrétaire de séance Madame Catherine CHAISE en application de l'article L 2121-15 du CGCT. Messieurs Yves BORDES et Hervé DELAGE sont nommés assesseurs.

M. Pierre RICHIERO le plus âgé des membres présents du Conseil, prend la présidence de l'assemblée, procède à l'appel nominal des membres du Conseil.

Il félicite également les nouveaux membres élus, tant au sein de leur commune, qu'au sein de la communauté de communes nouvellement créée et leur souhaite de travailler dans un bon esprit serein.

Il explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

ELECTION DU PRESIDENT

M. BETAILLE salut l'assemblée et annonce qu'il sera candidat à la présidence et donne quelques explications sur le pourquoi et comment.

Il demande aux autres membres si quelqu'un serait également intéressé pour se porter candidat. Pas de réponse.

Il continue son discours. Un énorme challenge à relever dans les 18 mois à venir, l'harmonisation des compétences sur un même territoire, c'est sa principale motivation.

Il a également réfléchi au travail à mener en commun avec deux priorités :

- le respect des deux territoires.
- l'étude des compétences existantes.

Il a envisagé 7 axes de travail et autant de vices présidences réparties équitablement sur l'ensemble du territoire.

Appel de candidatures :

-M. Jérôme BETAILLE est candidat.

Chaque conseiller a remis à l'appel de son nom, après passage à l'isoloir, son bulletin secret dans l'urne.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	39	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39	
Bulletins blancs ou nuls :		06
Suffrages exprimés :	33	
Majorité absolue :		17

Ont obtenu :

-Monsieur Jérôme BETAILLE	32 VOIX
-Monsieur Alain LEGAL	01 VOIX

Monsieur Jérôme BETAILLE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a acceptées.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir différer le point à l'ordre du jour concernant le vote des indemnités de fonction. Adopté à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance. Il rappelle ses 7 axes de travail avec 4 vices présidents du secteur d'Issigeac et 3 du secteur d'Eymet, qu'il a au préalable rencontrés, connaissant leur engagement et leurs qualités.

Il remet aux membres un tableau reprenant l'ensemble des compétences existantes et l'organisation qu'il proposera avec 7 vices présidents à élire, qui seraient accompagnés pour le scolaire et l'environnement de deux délégués chacun.

Les membres du bureau proposés seraient, outre le président, les 7 vices présidents et 4 délégués. Il souligne qu'il a été volontairement prévu un équilibre sur les deux territoires.

Il annonce les 7 vices présidents et 4 délégués pressentis qui se présentent chacun leur tour.

1 - M. Alain LEGAL, développement économique, agriculture, commerce et artisanat.

2 - M. Jean LACOTTE, finances, marchés publics, groupement de commande.

3 - M. Thierry GROSSOLEIL, aménagement de l'espace, urbanisme, voirie, **Syndicat de Cohérence Territorial du Bergeracois (SYCOTEB)**.

4 - M. Jean-Claude CASTAGNER enfance, jeunesse, sport et 2 délégués aux affaires scolaires Mme Annie LANDAT et M. Jean-Marie FRICOT.

5 - M. Henri DELAGE, tourisme, culture et communication.

6 - M. Bernard TRIFFE, environnement, logement et cadre de vie avec 2 délégués, M. Gérard SIMON pour le SPANC et M. Jean-Maurice BOURDIL pour l'OPAH.

7 - M. Michel CASTAGNET, action sociale.

Il précise que toutes autres candidatures sont recevables et demande si quelqu'un aurait l'intention de se présenter.

M. Christian BARCHIESI sera candidat pour l'environnement.

- Détermination nombre de vices présidents.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le nombre de vices présidents fixé à sept.

Troisième vice président :

APPEL DE CANDIDATURES

- M. Thierry GROSSOLEIL est candidat

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins :	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	02
Nombre de suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	19

Ont obtenu :

- M. Thierry GROSSOLEIL	36 VOIX
- M. Lucien POMEDIO	01 VOIX

M. Thierry GROSSOLEIL est immédiatement installé dans ses fonctions

Quatrième vice président :

APPEL DE CANDIDATURES

- M. Jean-Claude CASTAGNER est candidat

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins :	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	02
Nombre de suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	19

Ont obtenu :

- M. Jean-Claude CASTAGNER	36 VOIX
- M. Jean-Louis COMBEAU	01 VOIX

M. Jean-Claude CASTAGNER est immédiatement installé dans ses fonctions

Cinquième vice président :

APPEL DE CANDIDATURES

- M. Henri DELAGE est candidat

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins :	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	04
Nombre de suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18

Ont obtenu :

-M. Henri DELAGE	34 VOIX
-Madame Stéphanie MOLLE	01 VOIX

M. Henri DELAGE est immédiatement installé dans ses fonctions
--

Sixième vice président :

APPEL DE CANDIDATURES

- M. Bernard TRIFFE est candidat
- M. Christian BARCHIESI est candidat

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins :	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	05
Nombre de suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	17

Ont obtenu :

- M. Bernard TRIFFE	24 VOIX
- M. Christian BARCHIESI	10 VOIX

M. Bernard TRIFFE est immédiatement installé dans ses fonctions
--

Septième vice président :

APPEL DE CANDIDATURES

- M. Michel CASTAGNET est candidat

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins :	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	09
Nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	15

Ont obtenu :

- M. Michel CASTAGNET 30 VOIX

M. Michel CASTAGNET est immédiatement installé dans ses fonctions
--

- DETERMINATION ET ELECTION DU BUREAU

Il est proposé aux membres que le bureau soit composé, outre du président, des 7 vices présidents précédemment élus et de 4 délégués. Le conseil communautaire adopte à l'unanimité cette proposition.

L'assemblée, sur proposition du président, donne avis favorable à l'unanimité pour procéder à l'élection à main levée.

Sont élus à l'unanimité membres du bureau :

- Monsieur Jérôme BETAÏLLE Président
- Monsieur Alain LEGAL 1^{er} Vice Président
- Monsieur Jean LACOTTE 2^e Vice Président
- Monsieur Thierry GROSSOLEIL 3^e Vice Président
- Monsieur Jean-Claude CASTAGNER 4^e Vice Président
 - Madame Annie LANDAT déléguée
 - Monsieur Jean-Marie FRICOT délégué
- Monsieur Henri DELAGE 5^e Vice Président
- Monsieur Bernard TRIFFE 6^e Vice Président
 - Monsieur Gérard SIMON délégué
 - Monsieur Jean-Maurice BOURDIL délégué
- Monsieur Michel CASTAGNET 7^e Vice Président

DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE AU PRESIDENT

Conformément au code général des collectivités territoriales (articles L 5211-1, L 5211-2, L 2122-22, L 2122-23) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur président. En effet, le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble **peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception** :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité de donner délégation au Président, pour la durée du mandat à l'effet, comme par exemple :

1. de signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;

2. de créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;

3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure de consultation directe pour des montants inférieurs à ce jour à la somme de 15 000 € HT, et ultérieurement selon les modifications à venir au Code des Marchés Publics, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

4. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. de passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ;
6. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
7. de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION d'APPEL d'OFFRES et DE DELAGATION DE SERVICE PUBLIC.

Conformément au Code des Marchés Publics, il convient de nommer la Commission d'Appel d'Offres et de délégation de service public, composée du Président, de trois titulaires et de trois suppléants :

Sont élus à l'unanimité :

Président : Jérôme BETAILLE

Titulaires : Pierre RICHIERO
Jean LACOTTE
Lucien POMEDIO

Suppléants Jean-Jacques LAGENEBRE
Gérard MARTIN
Alain LEGAL

ELECTIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Concernant l'élection au Syndicat Mixte pour la Gestion des Déchets du Bergeracois, il est demandé à toutes les communes de bien vouloir proposer un membre titulaire et un membre suppléant au secrétariat avant la prochaine réunion du 30 avril.

Organismes	Nombre de délégués	Nom Prénom Adresse
CNAS	1 élu 1 agent	Elu : M. Michel CASTAGNET Agent : Mme Valérie SARRAT COSTE
AGEDI	1 élu	-M. Jean-Louis COMBEAU
ADT PAYS DES BASTIDES	1 élu	-M. Henri DELAGE
OT ISSIGEAC	5 titulaires 5 suppléants	5 Titulaires 1-M. Michel CASTAGNET 2-Mme Stéphanie MOLLE 3-Mme Rose LALLEMANT 4-M. Bernard TRIFFE 5-M. Pierre RICHIERO 5 Suppléants 1-M. Jean-Claude CASTAGNER 2-Mme Anne-Laure BARBE 3-Mme Anne-Marie FONTAYNE 4-M. Yves VEYRAC 5-M. Gérard MARTIN
PGB	C.A. 3 titulaires et suppléants A.G. 5 titulaires et 5 suppléants	C.A. 3 Titulaires 1-M. Jean LACOTTE 2-M. Jean-Louis COMBEAU 3-M. Alain LEGAL 3 Suppléants 1-Mme Sylvie RIALLAND 2-M. Moïse LABONNE 3-M. Jean-Marie FRICOT A.G. 5 Titulaires 1-M. Henri TONELLO 2-M. Bernard TRIFFE 3-M. Yves BORDES 4-M. Maurice BARDET 5-M. Gérard MARTIN 5 Suppléants 1-M. Gérard BAILLY 2-M. Michel CASTAGNET 3-M. Jean-Jacques NADAL 4-M. Michel COASSIN 5-M. Michel RAYNAL
SYCOTEB	9 titulaires 4 suppléants	9 Titulaires 1-M. Jérôme BETAÏLLE 2-M. Thierry GROSSOLEIL 3-M. Jean-Jacques LAGENEBRE 4-M. Lucien POMEDIO 5-M. Vianney d'HAUTEFEUILLE 6-M. Gérard BAILLY 7-M. Jean-Claude CASTAGNER 8-M. Alain LEGAL 9-M. Henri DELAGE 4 Suppléants 1-M. Michel CASTAGNET 2-M. Henri TONELLO

		3-M. Jean-Maurice BOURDIL 4-Mme Sylvie RIALLAND
MISSION LOCALE	2 élus	1-Mme Sylvie RIALLAND 2-M. Michel CASTAGNET
PERIGORD NUMERIQUE	1 élu	-M. Jean-Louis COMBEAU
ESPACE ECONOMIE EMPLOI	1 élu	-Mme Anne-Laure BARBE
CIAS EYMET	8 titulaires choisis parmi le conseil	1-Mme Martine AGARD-DENUEL 2-M. Michel CASTAGNET 3-M. Pierre RICHIERO 4-M. Jean-Maurice BOURDIL 5-M. Hervé DELAGE 6-M. Christian BARCHIESI 7-Mme Catherine CHAISE 8-M. Gérard MARTIN
COLLEGE EYMET	1 élu	Mme Régine BAGARD

QUESTIONS DIVERSES

Organisation

Annonce du prochain conseil communautaire prévu le mercredi 30 avril 2014 à Plaisance à 20 h 30.

Tous les prochains conseils se tiendront le 3^e lundi de chaque mois à 20 h 30 avec une pause au mois d'août. Un calendrier sera transmis en mairie et il est demandé de bien vouloir faire des propositions pour le lieu d'accueil, le président souhaitant une « alternance »

Les convocations seront transmises par mail, adresse personnelle si connue, et parallèlement en mairie. Le maire de Ste-Innocence souhaite un envoi postal.

Réunion de bureau hebdomadaire.

L'objectif de travail prioritaire est l'harmonisation des statuts.

Fournir pour le 30 avril le nom des membres intéressés par une participation aux diverses commissions, ouverte également à tout conseiller municipal.

Une réunion SPANC avec le représentant de l'agence de l'eau est prévue le 17 avril à Issigeac.

Interventions diverses

M. MARTIN souhaite communication en amont du projet de budget primitif

M. POMEDIO retrace rapidement le dossier concernant le transfert des emprunts voirie

M. BAILLY fait allusion au devenir des Communautés de Communes

En conclusion le président remercie les membres du conseil communautaire, attend de tous transparence et volonté de travail sur un même territoire ; il sera néanmoins incontournable de réaliser des économies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 24 heures.

La secrétaire de séance
Catherine CHAISE

Le Président,
Jérôme BETAILLE